

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-4-2-4

Séance du lundi 19 avril 2021

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS NORD ALSACE POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DIVERS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LE TALLEC Yves, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHMIDIGER Pascale, SCHITTLY Marc, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à BURGER Etienne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à JURDANT-PFEIFFER Pascale
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU l'article L 213-2 du Code de l'éducation,
VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-2-3 du 15 février 2021 relative à la Politique des Collèges, de l'Éducation et de la Jeunesse,
VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
VU l'avis de la Commission d'excellence éducative et l'accompagnement des familles du 22 mars 2021,
VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer aux collèges publics Nord Alsace figurant dans le tableau annexé des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements divers pour un montant de 52 520 € ;

Précise que ces aides financières seront imputées comme suit :

- Opération P2020001 – ligne 204 – 20431 -221.

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité